Mairie de DROM
1, Place Docteur GAILLARD
01250

Drom
Village du
REVERMONT

COMMUNE DE DROM

PROCES-VERBAL
Réunion du Conseil municipal du lundi 14 septembre 2026

Séance n°8 de 19h00 Date de convocation : le 8 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents :8

Nombre de membres votants : 8

Nombre de pouvoirs : 1 pouvoir de Nicolas GRASSION à Alexis GAILLARD

Présents : Yvan HERTRICH, Bernard LARRUAT, Lucie CHEVENNEMENT Colette PARRAIN, Maud BROCHARD, Susanna AVIET, Nicolas SAMSON, Alexis GAILLARD, Emmanuel MANISSIER.

Absent(e) excuse(e) : Florence BLATRIX CONTA, Nicolas GRASSION

Absent(e) :

Arrivé(e) en retard :

Secrétaire de séance : Bernard LARRUAT

Monsieur le Maire a invité les membres du Conseil municipal à formuler leurs remarques et observations relatives au procès-verbal n°7 de la séance de 29 juillet 2026.

Le procès-verbal n°7 de la séance de 29 juillet 2026 a été approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a ensuite statué sur les délibérations proposées à l'ordre du jour.

Délibération N°1 – Création de la Commission Logement

Suite à la discussion de la précédente séance de conseil municipal Monsieur le Maire a proposé de créer une commission logement qui traitera les dossiers de candidature de location des logements communaux et des sujets inhérents à ces locations.

Monsieur le Maire a rappelé que conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Monsieur le Maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Le conseil municipal a adopté la création de la commission logement.

Le Conseil Municipal, après appel à candidatures et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, a désigné au sein de la commission logement :

Yvan HERTRICH, membre de droit	
Lucie CHEVENNEMENT	Alexis GAILLARD
Sousanna AVIET	

Délibération N°2 – Demande de subvention – Création d'un Eco-parking

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de créer un éco-parking qui permettra un écoulement rapide des eaux pluviales dans le sol et la végétalisation des joints.

Monsieur le Maire précise que les travaux sont estimés à 20 000€ H.T et que les demandes de devis sont en cours.
Le Conseil Départemental sera sollicité à hauteur de 20 % .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Questions diverses

- Garderie scolaire :

Pascale BORGET, employée par le Sou des Ecoles a pris sa retraite. C'est Mathilde MERESSE, habitante du village qui la remplace.
Pour cette année scolaires les nouveaux horaires décidés en réunion avec les parents d'élèves sont 7h50 – 8h50 le matin et 16h30-18h le soir. Jusqu'alors la garderie était ouverte en fonction des besoins des parents. Mais financièrement il devient impossible d'accueillir uniquement un ou deux enfants.

- Temps méridien :

Les horaires de Mathilde MERESSE sont les suivants : 11h15 – 14h00, mais il est difficile de respecter ces horaires. Elle est organisée ainsi :
Les enfants se déchaussent, vont se laver les mains avant le repas. Pendant le repas elle aide les plus petits. Elle attend que tous les enfants aient terminé leur assiette avant de servir le plat suivant. A la fin du repas, elle ne fait pas le ménage et la vaisselle pendant que les enfants jouent dans la salle polyvalente, elle les emmène jouer au city-stade et le maître les récupère à 13h20.

Elle a alors 40 minutes pour débarrasser, faire la vaisselle (6 à 8 tournées de lave-vaisselle), passer l'aspirateur et laver le sol et les sanitaires. Cependant elle n'a pas toujours le temps de laver le sol et le lavage des sanitaires n'est pas effectué. La vaisselle n'est pas rangée.

- Afin de ne pas augmenter son temps de travail qui imputerait le budget du Sou des Ecoles, il est proposé de faire intervenir le prestataire de service de la commune une fois tous les quinze jours pour effectuer le ménage à fond.
- Un conseiller propose que les enfants participent, comme à la maison, en débarrassant son assiette et ses couverts : c'est ce qu'ils font déjà, les enfants débarrassent leur assiette, essuient la table et mettent leur chaise sur la table.
- Un autre conseiller propose de rajouter une demi-heure de travail chaque vendredi à Mathilde MERESSE pour laver le sol et uniquement passer l'aspirateur les autres jours de la semaine. Le coût serait de 500€ pour l'année.
- L'idée d'acheter un robot nettoyeur est alors émise, le coût ne serait pas forcément supérieur.
- Une conseillère estime que 40 mn pour faire l'entièreté du ménage et laver les sanitaires quotidiennement est largement suffisant.
- Un conseiller fait remarquer que Mathilde MERESSE vient d'arriver et qu'il faut lui laisser le temps de prendre le rythme.
- Une autre fait remarquer qu'il y a beaucoup plus de petits cette année et qu'en début d'année ils nécessitent plus d'attention que les grands.
-

Ce sujet induit celui du ménage de la salle polyvalente en dehors du temps méridien : lavage des sols, des vitres, des sanitaires qui pour l'instant est effectué par un prestataire de service.

Il est donc décidé d'attendre que Mathilde MERESSE prenne ses marques pour prendre une décision et dans le même temps de demander un devis à l'entreprise qui effectue le ménage des locaux communaux afin d'avoir tous les éléments pour se prononcer ultérieurement.

- **Problème** de visibilité :

Un conseiller attire l'attention sur le fait qu'il n'y a aucune visibilité quand un véhicule descend de la Rue de la forge et veut tourner à droite rue de la Fruitière.
Il est proposé de demander l'accord du propriétaire de la maison d'en face pour savoir s'il accepterait qu'un miroir soit posé sur sa maison.
Lors du précédent mandat, il avait été décidé en accord avec le propriétaire de poser un miroir sur le mur de la fromagerie afin d'améliorer la visibilité à l'angle de la rue de la Paix et de la rue de la Fruitière.
Des devis pour deux miroirs vont donc être demandés.

- Saint Thyrse :

La réunion de préparation avec les associations du village a eu lieu le 25 août 2026. Le compte-rendu a été diffusé ce jour.
L'organisation sera la suivante :
Vendredi soir 25 septembre : le camion pizza s'installera devant la salle polyvalente et l'Amicale des Sapeur-Pompiers tiendra la buvette.
Samedi 26 septembre : l'Amicale des pompiers organisera la traditionnelle vente des galettes et tiendra la buvette.
Dimanche 27 septembre : une messe aura lieu à 10h et le Sou des Ecoles organisera un repas à la salle polyvalente.
L'après-midi le défilé de char partira à 15h, il devrait y avoir au moins 6 chars.
Puis les différentes associations organiseront des petits jeux sur la place
L'association Patrimoine vendra des crêpes, de la musique sera diffusée et Daniel BROCHIER sera le speaker.
Comme toutes les années les rues seront fermés à la circulation afin de préserver la sécurité de toutes et tous.
L'affiche devra être imprimée en 2 exemplaires A3 et 10 exemplaires A4.

Monsieur le Maire se renseigne pour savoir si tout va bien être calfeutré pour protéger la nouvelle salle polyvalente car lors de la confection des galettes la farine s'infiltre dans les moindres recoins et dans les radiateurs.

L'Amicale des Sapeurs-pompiers souhaite que la sonde de la chaudière installée à l'extérieur soit décalée :
Afin que la pâte des galettes puisse lever la température doit être à 36°.

- Tables rangées à l'église :

Lors de la préparation de la buvette du vendredi 11 septembre, l'association Patates et Coquelicot a trouvé des tables endommagées.

- Tables de la salle polyvalente :

Dernièrement les tables n'ont pas été rangées correctement, ce qui les a abimées. Une conseillère propose de mettre des photos pour expliquer aux locataires de la salle polyvalente comment ranger ces tables.

- Route Fleurie du Revermont :

Cette année, la commune de Drom a accueilli l'assemblée générale de la Route Fleurie du Revermont qui a eu lieu vendredi 11 septembre 2026.
Nicolas GRASSION, conseiller municipal est entré au Conseil d'administration.

- Petites réparations :

Une conseillère municipale, locataire d'un logement communal informe que la serrure de la porte d'entrée du logement est abimée.
La boite aux lettres d'un autre logement communal doit également être réparée.

- Compte-rendu des différentes commissions

→ Commission cimetière :

L'entreprise BERTRAND a commencé les travaux.
6 concessions sur 10 ont déjà été reprises. La fin des travaux devrait être réalisée en fin de semaine.

→ Commission voirie :

Elle s'est réunie le 24 août dernier. Etaient présents Bernard LARRUAT et Emmanuel MANISSIER.
Il a été décidé d'élaguer les voies suivantes :

- Chemin des Alagniers, depuis le cimetière en direction de la montagne
- Chemin de Ramasse depuis le cimetière jusqu'à Ramasse le Haut
- Chemin du Réservoir
- Chemin des Meaux jours une partie
- Chemin de la Charlette,
- Chemin des Pierres,
- Nord de la station d'épuration.

L'élagage a été effectué en 21,5 heures. Le Chemin du Moine Avard sera effectué la prochaine fois.
Un conseiller souhaite que le balayage soit systématiquement effectué après l'élagage.

Des panneaux interdisant le passage des poids lourds de plus de 3,5 tonnes chemin des Pierres et rue du Café vont être installés car les abords ont été plusieurs fois endommagés.
En effet, malgré la signalisation effectuée par l'entreprise MGP, les GPS des poids lourds effectuant leurs livraisons sont mal paramétrés et font circuler ces poids lourds sur ces chemins qui sont très étroits.
Un devis avec la pause a été demandé auprès de Grand Bourg Agglomération.

→ Commission travaux :

City stade : les contrôles obligatoires doivent être effectués car depuis l'installation rien n'aurait été fait, à savoir :

- Un contrôle obligatoire tous les 2 ans, le contrôle principal qui concerne les buts, leurs résistances au poids, la vérification des assemblages, la bonne conformité de l'ensemble.
- Un contrôle annuel qui concerne «l'aire de jeu »

2 devis ont été reçus :

- Celui de l'entreprise APAVE pour un montant de 280€ qui ne concerne que le contrôle visuel annuel.

Le contrôle des buts serait effectué l'année prochaine et le montant n'est pas chiffré.
L'entreprise ne sait pas si leur remorque supportant les poids peut rentrer sur le city stade donc en faisant le contrôle visuel cette année, elle pourrait vérifier.

- Celui de l'entreprise DEKRA : pour un montant de 288€ pour le contrôle annuel visuel et de 488€ pour le contrôle des buts de l'année prochaine.

Plusieurs conseillers estiment que la sécurité des enfants étant la priorité, il est urgent de programmer le contrôle des buts cette année.
Il suffit de transmettre en amont, les mesures de l'entrée du city stade et les autres éléments nécessaires à l'intervention de l'entreprise.
Il est donc décidé de recontacter les entreprises pour avoir ces renseignements.
Se posent également les questions de la date d'installation du city stade et de l'assurance du city stade en cas de non-conformité.

Monsieur le Maire fait remarquer que des contrôles ont été certainement été effectués sous l'ancien mandat.

La date du prochain conseil municipal n'est pas encore fixée.
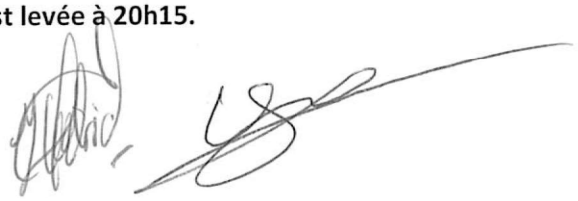
La séance est levée à 20h15.